



Le mardi 10 février 2015 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 4 février 2015 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Alexandre MEZIERE, Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, MM. Dominique SERGENT, Riquier WILLOQUET, Mmes Karine VIENNE épouse DUTOIT, Delphine BERNADAT, Dong NGUYEN-RODRIGUEZ,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Christiane DECANter-CAULLET (à M. le Maire), M. Claude LAMARCO (à Mme Marie-Paule LEPERS), Mme Aurélie VERNIER (à M. Dominique SERGENT)

Absent excusé : M. Jean-Max LEFEBVRE

N° 15-1-1

Administration Générale

Syndicat des Gens du Voyage

Désignation d'un représentant

Rapport de M. le Maire

Par délibération du 25 juin 2014, nous avons procédé à la désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Mixte des Gens du Voyage (SMGDV), à savoir :

- M Jean-Max LEFEBVRE, conseiller municipal, comme représentant titulaire
- M. Pierre ZIMMERMANN, adjoint au maire, comme représentant suppléant

En application de la loi MAPAM, depuis le 1^{er} janvier 2015, l'obligation pour la Métropole Européenne de Lille (MEL) d'exercer sa compétence de gestion des aires d'accueil des gens du voyage en direct, a conduit celle-ci à se retirer du SMGDV qui s'est transformé en syndicat de communes.

Il convient dès lors de modifier la désignation des représentants de la commune au sein de ce syndicat et nous vous proposons de nommer :

- | | |
|--|---------|
| - M. Patrick DELEBARRE, Maire, comme représentant titulaire | 28 voix |
| - M. Jean-Max LEFEBVRE, conseiller municipal, comme représentant suppléant | 28 voix |
| - Nombre de votants : | 25 |
| - Pouvoirs : | 3 |
| - Suffrages exprimés : | 28 |
| - Majorité absolue : | 15 |

Le Conseil

Adhère à la proposition ci-dessus

Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil

Certifié conforme

Le Maire

